



## Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

### Extrait du registre des délibérations

## Comité syndical du 18 février 2025 Délibération n° 2025-01

**Objet de la délibération :** Composition comité de pilotage Contrat Local de Santé 2025-2029

**Président :** Patrick MOLINOZ

**Secrétaire de séance :** Laurence PORTE

**Lieu de la réunion :** Venarey-Les Laumes

**Nombre de membres du Comité Syndical :** 47 titulaires (et 47 suppléants)

**Nombre de membres présents :** 30 (dont 31 votants)

**Date de convocation :** 8 février 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix huit février à quatorze heures trente, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

**Membres présents :** Alain BECARD, Philippe LUCOTTE, Danielle MATHIOT, Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Dominique BOUISSON, (Montbardois) ; Arnault LEMAIRE, Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT, Marc CHEVILLON, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Florence DELARUE, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Denis NEAULT, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Hervé LOUIS, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY, (Saulieu) ; Martine EAP-DUPIN (pouvoir de Véronique ILLIG), Catherine SADON (pouvoir de Jean-Michel PETREAU), Bernard CLERC, (Terres d'Auxois).

**Membres excusés :** Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Colette RÉMOND, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE (Ouche et Montagne) ; Marie-Christine LENOIR (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Patrice DORMENIL, Gérard SAGETAT, Francis GUYOT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Françoise GUERRIER, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Jean-Michel PETREAU, Jean-Marie VIRELY, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE RENOT, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

**PAYS AUXOIS MORVAN**



[www.auxois-morvan.fr](http://www.auxois-morvan.fr)



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville  
21350 Vitteaux

Le comité syndical du PETR, à l'occasion de sa session du 20 décembre 2024, a approuvé le Contrat Local de Santé (CLS) 2025-2029 rédigé en concertation avec l'Agence Régionale de Santé, les structures médicales et sociales et plus largement l'ensemble des acteurs du domaine sanitaire et social du territoire. Il fait suite à un premier contrat signé en 2017. En appui de son contrat socle, 16 fiches actions ont été rédigées autour de 3 axes stratégiques : la démographie médicale, la prévention, la santé mentale.

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le CLS permet de structurer la politique de santé en Auxois Morvan en développant des actions innovantes, en finançant des projets, en renforçant le lien ville-hôpital et les partenariats entre les structures sanitaires, sociales et médico-sociales. Le CLS participe à la construction des dynamiques territoriales de santé, en articulation avec l'ARS, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations des 6 EPCI.

Afin de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du CLS et de définir la programmation annuelle des actions, il convient de désigner les membres élus du Comité de Pilotage (Copil) qui se réunira 1 fois par an. Le Copil est composé des signataires institutionnels du CLS. Toutefois, afin d'assurer une parfaite représentativité, il est proposé d'y ajouter a minima 2 représentants élus par Communauté de communes du PETR, à savoir le ou la présidente de l'EPCI ainsi que des élus volontaires.

Il est proposé aux présidents des communautés de communes de faire un appel à candidatures auprès des élus de leur territoire, et de transmettre les élus qui seraient intéressés pour participer. La liste sera complétée ultérieurement.

Sont désignés comme membres du comité de pilotage du Contrat Local de Santé :

Communauté de communes du Montbardois	• Monsieur Alain BECARD
Communauté de communes Ouche et Montagne	• Monsieur Patrick SEGUIN
Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine	• Monsieur Patrick MOLINOZ
Communauté de communes du Pays d'Arnay-Liernais	• Monsieur Patrice DORMENIL
Communauté de communes Saulieu Morvan	• Madame Maryse BOLLENGIER
Communauté de communes des Terres d'Auxois	• Monsieur Jean-Michel PÉTRÉAU

### Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

**Pour :** 31  
**Contre :** 0  
**Abstentions :** 0

1) Désigne comme membres du Comité de pilotage du Contrat Local de Santé :

- Pour la CC du Montbardois : M. Alain BECARD
- Pour la CC Ouche et Montagne : M. Patrick SEGUIN
- Pour la CC du Pays d'Alésia et de la Seine : M. Patrick MOLINOZ
- Pour la CC du Pays d'Arnay Liernais : M. Patrice DORMENIL
- Pour la CC Saulieu Morvan : Mme Maryse BOLLENGIER
- Pour la CC Terres d'Auxois : M. Jean-Michel PETREAU

2) Sollicite les présidents des communautés de communes pour lancer un appel à manifestation auprès de leurs élus pour compléter ce comité de pilotage

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID : 021-200048544-20250218-2025\_01-DE



Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
du Pays de l'Auxois Morvan

*Ampliation adressée à :*

*Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,  
Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,*